

FR

Clause de non-responsabilité:

La DG Concurrence met à la disposition du public, dans un souci de transparence accrue, les renseignements communiqués par les parties notifiantes dans la section 1.2 du formulaire CO. Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables, et leur teneur ne préjuge nullement la position de la Commission sur l'opération envisagée. La Commission ne peut pas davantage être tenue pour responsable des renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient.

M.9908 — Bonduelle/Unibel/Sparkling Partners/Végéhub/Yumi

SECTION 1.2

Description de la concentration

1. Le 26 mai 2020, Bonduelle SA, Unibel SA et Sparkling Partners ont conclu un protocole d'accord aux termes duquel elles s'engagent à prendre le contrôle conjoint des sociétés Végéhub et Yumi.
2. La société Végéhub est active, via ses filiales, dans la production et la commercialisation de jus de fruits et légumes en France, Allemagne et Italie. Yumi est active dans la production et la commercialisation de jus de fruits et légumes en France.